

Conseil municipal du 15 février 2017

Convocation du 8 février 2017

Présents : BONADA Henri, PATIN Michel, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MACHERET Roland, GRANIER Josette et ROBERT René

Absents excusés : MUTEL Blandine (pouvoir à BONADA Henri) et MUZEL Loïc

Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En préambule, Mr le Maire demande à l'assemblée la possibilité de rajouter à l'ordre du jour du Conseil les délibérations concernant :

- une demande de subvention à Mme la Sénatrice concernant notre adressage,
- une demande de subvention au Conseil départemental au titre de la voirie.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

Enveloppe de solidarité :

M. le Maire, demande l'avis du Conseil afin que soit déposée, au titre de l'enveloppe de solidarité cantonale 2017, une demande de subvention au Conseil Départemental concernant l'adaptation des portes de l'école pour un montant de 1 498,56 € HT et le projet de columbarium pour un montant de 5 741,67 € HT.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

Délibération PLUi :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi Alur) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas encore acquise, sauf si des communes s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité soit le 27 mars 2017.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve la maîtrise de son urbanisme et sa carte communale et au vu de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à L'EPCI Forez Est.

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires :

-M. Patin présente à la délibération du Conseil, afin d'inscrire les dépenses au budget général section investissement, les travaux de maintenance du logement au dessus de la mairie : changement d'une fenêtre et remplacement d'un convecteur électrique pour un montant de 635,54€ TTC.

-Lors d'un précédent Conseil, M. Patin a présenté les modifications de circulation sur la voie communale du cimetière desservant les lotissements. De fait cela entraîne l'achat de panneaux de circulation routière, pour cette voie et également pour assurer le renouvellement des panneaux illisibles sur la commune pour un montant de 1734,60 TTC à la société KROM, moins-disante parmi les 5 entreprises consultées.

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses seront ci-dessous :

- Fenêtre logement Comptoir des menuisiers : 466.54 € TTC au c/2135
- Radiateur logement Brico Dépôt : 169 € TTC au c/2188
- Achat de panneaux routiers KROMM : 1 736.68 € TTC au c/2188

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

Voirie :

Compte tenu de la reconduction en 2017 des mêmes conditions intercommunales d'aide à la voirie qu'en 2016, M. le Maire demande l'accord du conseil afin de solliciter l'aide départementale. Des consultations

d'entreprises vont avoir lieu rapidement sachant que le montant 2016 s'élève à 20 396,59€ HT (part intercommunale et départementale).

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés

Adressage :

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter notre sénatrice Mme Rivollier, qui succède à Jean-Claude Frécon, pour l'octroi d'une subvention au titre de son enveloppe parlementaire, dans le cadre de la mise en œuvre de notre adressage pour un montant de 8 644,05€ HT à la société KRÖMM.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

Aménagement de la place :

M. le Maire propose pour l'aménagement de la place communale, et sur la base des travaux d'études effectués par les étudiants de l'ENISE, la démarche suivante :

- réunir les associations afin de leur présenter les projets et de recueillir leurs avis,
- de retenir le projet définitif en Conseil Municipal après information de la population,
- de consulter des maîtres d'ouvrages qui auront la charge de mener à bien le projet,
- de solliciter, d'ores et déjà, le Conseil Régional, pour l'octroi d'une subvention au titre de la Ruralité, sur la base d'une estimation de 75 000€.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la démarche présentée par Mr le Maire.

Désignation du représentant de Pinay au CLECT de la CCFE.

M. le Maire explique que, dans le cadre de notre nouvelle territorialité Forez Est, des transferts peuvent s'opérer entre Communes et Communauté. Pinay doit donc désigner son représentant qui siègera à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A ce titre il propose Roland Macheret pour représenter notre commune.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

Questions diverses

Michel Patin propose au Conseil une visite du patrimoine communal, afin de s'enquérir des éventuels travaux à effectuer pour le maintenir en l'état. Il semblerait que le bâtiment de la mairie et l'église nécessiteraient des réparations.

Le Conseil demande à Michel Patin de faire établir des devis correspondants aux réparations à effectuer et de les mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil qui en délibèrera.

Prochain Conseil le 29 mars 2017 à 20h30 en mairie